

AVIS N° 126 - 2019 / BRVM / DG

UNILEVER COTE D'IVOIRE

Valeur du Droit Préférentiel de Souscription

La Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) rappelle au public et aux intervenants du marché que conformément au communiqué d'UNILEVER CI relatif à l'augmentation de son capital par apport en numéraire en raison de 5,70185 actions nouvelles pour 01 action ancienne, la valeur du Droit Préférentiel de Souscription (DPS) est fixée à 1 000 FCFA.

Le Droit Préférentiel de Souscription sera inscrit à la cote de la BRVM du **26 juillet au 16 août 2019**, sous le symbole **UNLC.DS1**, avec un cours de référence de 1 000 FCFA.

Pour toute information complémentaire concernant cet avis, veuillez contacter la BRVM à son siège ou les Antennes Nationales de Bourse établies dans chaque pays membre de l'UEMOA.

Fait à Abidjan, le 23 juillet 2019

Le Directeur Général




Dr. Edoh Kossi AMENOUNVE